

Juillet 2001

Québec, le 3 juillet 2001

Monsieur Bernard Morin  
Directeur des études  
Collège Ahuntsic  
9155, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2M 1Y8

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation des programmes d'Informatique DEC (420.01) et AEC (901.91)**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le document intitulé « *Suivi du rapport d'évaluation des programmes d'Informatique au Collège Ahuntsic* » que vous lui avez transmis le 21 mars 2001.

Le suivi met en évidence les actions réalisées par le Collège pour se conformer aux recommandations de la Commission en ce qui concerne le programme d'Informatique DEC (420.01). La Commission note que le Collège a créé une nouvelle grille de cours mieux équilibrée et que, contrairement à la situation lors de la visite, il offre des places de stages à ses étudiants. Le Collège indique qu'il a mis en place son réseau de liaison avec les entreprises. De plus, le Collège a fourni un formulaire d'estimation de la charge de travail de l'étudiant et a institué un système de tutorat par les pairs.

D'autre part, aucune action n'a été réalisée en ce qui concerne le programme d'Informatique AEC (910.91). Le Collège confirme que ce programme ne se donne plus à « temps complet ».

La Commission est satisfaite des actions réalisées et considère que le Collège a fait les efforts requis pour améliorer la mise en œuvre de son programme d'Informatique.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le pr sident,

Jacques L' cuyer